



Le gouverneur du Littoral interdit les manifestations non déclarées sur son territoire de commandement

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
 SERVICES DU GOUVERNEUR
 CABINET

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
 GOVERNOR'S OFFICE
 CABINET

COMMUNIQUE RADIO N° 313 CR/C/CAB

Le Gouverneur de la Région du Littoral porte à la connaissance des populations de son Unité de Commandement en général et aux responsables des partis politiques en particulier, que la campagne électorale relative au scrutin présidentiel du 07 octobre 2018 étant achevée, toutes réunions et manifestations publiques doivent être préalablement déclarées conformément aux dispositions de la Loi n°90/055 du 19 décembre 1990 fixant le régime des réunions et des manifestations publiques.

A cet égard, le Gouverneur de la Région du Littoral en appelle au bon sens de tous et de chacun ainsi qu'au respect des Lois et Règlements de la République. /-

Ampliations :

- Tous médias : « Pour large diffusion »



15 OCT 2018

*Administrateur Civil Principal
 Hors Echelle*